

## Auditeurs et Conseils Associés

Membre de Nexia International  
Société Anonyme d'expertise comptable et de  
commissariat aux comptes au capital de 702 200€  
RCS Paris B 331 057 406  
31, rue Henri Rochefort  
75017 Paris

## Ernst & Young et Autres

Société par actions simplifiée à capital  
variable  
RCS Paris B 438 476 913  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

# Groupe Open

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 428 041,50 €  
Siège Social : 24-32, rue Jacques Ibert – 92300 Levallois-Perret

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions de préférence gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 décembre 2016 – 2<sup>ème</sup> résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-197-1 et L. 228-12 I du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution d'actions de préférence gratuites au profit des membres du personnel salarié, et/ou des mandataires sociaux de votre société ou des sociétés qui lui sont liés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions de préférence susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 4.285 actions de préférence et le nombre total d'actions ordinaires pouvant être créées en cas de conversion des actions de préférence ne pourra excéder 428.500 actions ordinaires (représentant, à titre indicatif, environ 5% du capital social de votre société sur la base d'un capital social composé de 8.568.249 actions ordinaires au 18 novembre 2016), étant précisé que le nombre total des actions de préférence allouées aux dirigeants mandataires sociaux de la société ne pourra représenter plus de 20% de l'enveloppe des actions de préférence attribuées .

Cette opération vous est proposée sous condition suspensive de l'adoption de la troisième résolution relative à la création d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires sous réserve de la réalisation de conditions de performance.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 18 mois à attribuer des actions de préférence gratuites.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et à vérifier les informations fournies dans ce rapport sur les caractéristiques des actions de préférence à émettre.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la présentation, faite dans le rapport du conseil d'administration, des caractéristiques des actions de préférence à émettre ;
- les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions de préférence gratuites.

Fait à Paris et Paris La Défense, le 8 décembre 2016,

Les commissaires aux comptes,



Auditeurs et Conseils Associés  
Représenté par  
Sandrine Gimat



Ernst & Young et Autres  
Représenté par  
Sophie Duval